

CONVENTION

ATELIERS COLLECTIFS SENIORS

Entre :

Madame SIMONET Fabienne (Présidente)

Association PEP'S et Cie, 4 rue Pierre Brossolette, 69960 CORBAS

D'une part,

Et :

M. Alain VIOLLET (Président)

CCAS de la ville de CORBAS

Espace Lachenal, Place Charles Jocteur, 69960 CORBAS

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Proposition d'un atelier autour de différents axes psychomoteurs : équilibre, jeux cognitifs, structuration spatio-temporelle, conscience corporelle, estime de soi, dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS de CORBAS.

Article 2 : CONDITIONS D'INTERVENTION

Intervenante : une psychomotricienne de l'association

Lieu : la professionnelle interviendra dans les locaux mis à disposition par le CCAS

Matériel : la professionnelle apportera le matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier.

Durée : 20 ateliers de 1h chacun, selon un planning établi ensemble, sur une période allant de janvier à décembre 2022. Si l'association ne pouvait pas réaliser certaines dates, elle s'engage à en proposer d'autres.

Article 3 : FINANCEMENT

Le CCAS s'engage à verser pour chaque intervention la somme de 55€ net, payable sur facture à la fin de chaque session, soit un total de 1100€ TTC. L'association *n'est pas assujettie à la TVA*.

Fait à Corbas, le

Fabienne SIMONET
Présidente de l'association
Association PEP'S et Cie

Alain VIOLLET
Président du CCAS de Corbas

3/0
